

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 27 - Vendredi 12 juillet 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

LEÇON FACULTATIVE DE SPORT SCOLAIRE 2013 / 2014

"L'école primaire de La Neuveville bouge"

La coordinatrice communale, en collaboration avec le service des sports et la direction de l'école primaire, met sur pied le sport scolaire facultatif à l'école primaire.

Durant 45mn d'activité sportive supplémentaire par semaine dans le cadre scolaire et encadrée par Nicole Schnyder-Benoit, professeur de sport, votre enfant âgé entre 7-9 ans (1ère -3ème) a la possibilité de participer à une leçon le jeudi entre 12h00-12h45 (salle de sport du Signolet).

Un pique-nique équilibré sera emporté de la maison par l'enfant le matin (Avec une prise en charge par la monitrice jusqu'à 13h15).

Sous forme ludique et adaptée aux enfants, ils vont apprendre les mouvements de base des jeux de balles (Volleyball, Handball, Uni hockey, ...) ainsi que le maniement des balles. Les leçons vont être diversifiées et les formes fondamentales du mouvement feront parties de chaque entraînement. Plus cette variété de la formation de base est développée, plus la situation initiale est favorable pour l'entraînement approfondi et spécifique de chacune des disciplines.

6 bonnes raisons d'inscrire votre enfant :

- Cadre de vie active = enfance saine
- Motricité = la clé du développement
- Force et maintien des postures = musculature chez les enfants
- Enfants actifs = adultes sains
- Bouger et jouer = des os solides
- Bouger = lutter contre l'obésité
- Collectivité / Sociabilité

Une participation semestrielle par enfant de CHF 50.- sera perçue au début du cours. L'école décline toute responsabilité en cas d'accident, les participants doivent être au bénéfice d'une assurance accident individuelle.

L'inscription est à remettre à l'enseignant de votre enfant ou à transmettre par mail. Pour tout renseignement : Tél. 079 321 90 64, schnyder@gmx.net

Un plan de la planification vous parviendra le 1^{er} jour de cours

Inscription au sport facultatif : Dernier délai 30.07.2013

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél. :

E-Mail :

Remarques :

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

Le 1^{er} juillet 2013, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé l'ordonnance sur les tarifs d'électricité. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2014.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de la Caisse municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 12 juillet 2013

CONSEIL MUNICIPAL

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée durant les semaines du 22 juillet au 2 août 2013 comme suit :

Vendredi 26 juillet 2013 fermé

Vendredi 2 août 2013 fermé

Merci de votre compréhension
La Préposée

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

« Midi actif »

L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois offre la possibilité aux personnes qui travaillent à La Neuveville et dans les communes du Plateau de Diesse de pratiquer un sport durant leur pause de midi.

Le projet appelé « Midi actif » propose une activité sportive tendant au renforcement musculaire et cardio de 12h00 à 12h45. Accompagnés d'un moniteur, les participants ont la possibilité pour Fr. 60.- de participer à 12 séances. Les thèmes des activités sportives peuvent varier.

Pour soutenir ce projet, la Commune met à disposition de ces moniteurs la salle de gymnastique du Collège du District, Prés-Guétins 17, 2520 La Neuveville.

Ces cours auront lieu aux dates suivantes, de 12h00 à 12h45 :

29.08.2013	24.10.2013
05.09.2013	31.10.2013
12.09.2013	07.11.2013
19.09.2013	14.11.2013
26.09.2013	21.11.2013
03.10.2013	28.11.2013

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 10 août 2013 auprès de Mme Manon Racine, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville : Tél. 031 635 49 50

ossm.sport@pom.be.ch

FÉLICITATIONS

Sincères félicitations à nos apprentis Martin Anouck et Labano Roberto pour la réussite de leurs examens d'employé de commerce.

Nous leur souhaitons plein succès pour leur avenir.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

En vertu de l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et vu l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes – RSB 732.111.1 - , le Conseil municipal de La Neuveville décide la limitation de circulation suivantes :

Rue du Faubourg

Pose d'un potelet à clés à l'entrée ouest de la partie supérieure

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois à Courtelary dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

La Neuveville, le 12 juillet 2013

CONSEIL MUNICIPAL



JURA BERNOIS

VISITE GUIDÉE | GEFÜHRTE BESICHTIGUNG
LA NEUVEVILLE
VIEILLE VILLE | ALTSTADT

DATE | DATUM **Vendredi 19 juillet 2013**, de 18h à 19h

Freitag, 19. Juli 2013, von 18.00 bis 19.00 Uhr

RENDEZ-VOUS La Tour de Rive | Eingangstor zur Altstadt

PRIX | PREIS CHF 10.- pro Person (enfants jusqu'à 10 ans gratuits si accompagnés - Kinder bis 10 Jahre in Begleitung gratis)

GUIDE | FÜHRERIN Hildegard Strober

Sans inscription préalable | a lieu par tous les temps
Ohne Anmeldung | Findet bei jedem Wetter statt

RENSEIGNEMENTS
AUSKUNFT

Jura bernois Tourisme
Rue du Marché 4
CH 2520 La Neuveville
T. +41 (0) 32 751 49 49 | F. +41 (0) 32 751 98 70
lanouveville@jurbernois.ch | www.jurbernois.ch





Commune

de La Neuveville

AVIS DE TRAVAUX

Rue du Port

Avis à la population

La Municipalité va procéder du 5 août au 9 août 2013 à des travaux d'extension du téléseuveau pour certains bâtiments de la rue du Port, à La Neuveville.

Cette rue sera fermée à la circulation pendant toute la durée du chantier. Nous prions donc les usagers de la route de se conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier.

Les Services techniques
La Neuveville, le 12 juillet 2013

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de La Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

VACANCES AU SECRETARIAT COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du **15 juillet au 2 août, réouverture le 5 août.**

Nous vous souhaitons à tous de passer un bel été.



GRAND CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

En raison des vacances le délai est prolongé

jusqu'au 25 juillet 2013

Donc vous n'avez plus que 12 jours pour soumettre vos photos.

Renseignements sur le site :
<http://cinediesse.wix.com/2013>
(sous l'onglet Fantasia)

SORTIES DES AÎNÉS

La sortie annuelle aura lieu le **samedi 7 septembre 2013**. Sont invitées toutes les personnes retraitées, domiciliées à Diesse, avec leur conjoint. Veuillez d'ores et déjà réserver la date, l'heure et le lieu du rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

La Visite du Palais Fédéral, pour le groupe inscrit, aura lieu le **vendredi 30 août**. Nous vous donnons rendez-vous à **16h00** devant l'ancienne poste. Merci de nous informer si vous avez des empêchements pour cette visite dont le nombre de personnes doit être annoncé à l'avance.

Secrétariat communal

COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien remplir le bulletin de commande ci-dessous et le remettre au bureau communal ou au garde-forestier de triage M. Philippe Mottet (tel : 079 631 46 87 ou 032 323 88 19).

Hêtre, quartelage

Raisineux, quartelage Prix du stère : fr. 80.-

BULLETIN DE COMMANDE (à découper)

Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

..... stères hêtre quartelage

.....stères raisineux quartelage

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature

ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- a) Mairie
- b) 6 membres du Conseil communal

c) Présidence et Vice-présidence des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et à la Présidence et Vice-présidence des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats /candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39^{ème} jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00). Ils ou elles seront biffées sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées. Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élus les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, **trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013**. Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

Communes

de Diesse, Lamboing, Prêles

FÊTE NATIONALE 2013 DIESSÉ - LAMBOING - PRÊLES

Cette année, il appartient à la commune de Prêles d'organiser la traditionnelle manifestation du 1^{er} août pour les communes voisines de Lamboing et Diesse. Cette manifestation se déroulera à la halle polyvalente de Prêles. Toute la population des villages de Diesse, Lamboing et Prêles est cordialement invitée à passer un bon moment en compagnie des familles, connaissances et amis.

Le programme est le suivant :

- Dès 18h00** Ouverture de la Fête.
Au menu : filet de sandre, frites, saucisses et pain. Dessert : Mousse au chocolat suisse, café
Animation musicale avec «MusiMusique»
Jeux
- Dès 20h00** Partie officielle
Allocution de M. Jobin, écrivain de Prêles, Chant de l'hymne national
Message du Pasteur Stéphane Rouèche
Danse
- 21h45** Grand feu de bois
22h00 Feux d'artifice intercommunal.
Dans avec l'orchestre «MusiMusique»
Cantine toute la soirée

Venez nombreux vous restaurer et vous divertir.

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du

lundi 15 juillet au vendredi 2 août 2013
Réouverture le lundi 5 août 2013

En cas d'urgence, la mairesse, Mme Monique Courbat peut être jointe au no 076 296 67 63.

Nous vous souhaitons à tous de passer un bel été et de bonnes vacances !

Administration communale

ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- Mairie
- 6 membres du Conseil communal
- Présidence et Vice-présidence des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes. Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la

Mairie, au Conseil communal et à la Présidence et Vice-présidence des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, les listes de candidats / candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39^{ème} jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00). Ils ou elles seront biffés sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sans élu(e) les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu(e) tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013. Est élu(e) le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudebiesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Nous invitons les personnes qui désirent partir en vacances à contrôler leurs pièces d'identité (passeport, carte d'identité). Nous vous rappelons que

vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des :

13 et 14 juillet 2013, le gardiennage sera assuré par la Mme Nelly Villeumier.

20 et 21 juillet 2013, le gardiennage sera assuré par M. Etienne Racine.

27 et 28 juillet 2013, le gardiennage sera assuré par M. Marc Früh.

3 et 4 août 2013, le gardiennage sera assuré par M. Etienne Racine.

Le Comité

SORTIE DES AÎNÉS

La traditionnelle sortie des aînés a été fixée au

Mercredi 11 septembre 2013

Nous prions les personnes intéressées de réserver d'ores et déjà cette date.

Les bulletins d'inscription vous parviendront ultérieurement.

Les dates des prochaines rencontres sont les mercredis 16 octobre et 20 novembre 2013.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de passer un bel été.

DÉPÔT PUBLIC

Le Conseil communal de Lamboing informe les citoyennes et citoyens qu'il met en dépôt public du vendredi 28 juin au jeudi 8 août 2013 le procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2013.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée, à l'exception de la période des vacances. Il est possible à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale, sur rendez-vous et sur le site de la commune.

Le conseil communal

Avis de construction

Requérants : M. Christophe Sprunger, Lamboing

Auteur du projet : idem

Propriétaire foncier : M. Ch. Sprunger, Route d'Orvin 5, Lamboing

Projet : Construction d'une terrasse, Rte d'Orvin 5, parcelle no 2274, ban de Lamboing

Zone : Village ancien

Dérogation : à l'art. 15 RC (distance par rapport aux routes publiques)

Dimensions : selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Lamboing, jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Les plans du projet sont également affichés dans la vitrine de la commune.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 juillet au 5 août 2013. Les oppositions dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire à l'Administration communale, Route de Diesse 9, 2516 Lamboing.

Lamboing, le 5 juillet 2013

Secrétariat communal



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Judi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

FERMETURE ESTIVALE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE LA HALLE POLYVALENTE

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration municipale sera fermée

du lundi 15 juillet au dimanche 4 août 2013.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration municipale au 032 315 16 40 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions et questions relatives au chômage durant cette période, nous informons les personnes concernées qu'elles peuvent directement s'adresser à l'ORP Jura bernois de Tavannes au numéro 032 925 99 70.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Pour ce qui est de la halle polyvalente, elle sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 8 juillet au dimanche 18 août 2013.

Le Conseil municipal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration municipale



Communes de Diesse, Lamboing, Prêles

CÉLÉBRATION EN COMMUN DE LA FÊTE NATIONALE

**Judi 1^{er} août 2013
Halle polyvalente de Prêles**

Dès 18h00 Ouverture de la Fête.
Au menu : filet de sandre, frites, saucisses et pain. Dessert : Mousse au chocolat suisse, café
Animation musicale avec « MusiMusique »
Jeux

Dès 20h00 Partie officielle
Allocution de M. Jobin, écrivain de Prêles, Chant de l'hymne national
Message du Pasteur Stéphane Rouèche
Danse

21h45 Grand feu de bois
22h00 Feux d'artifice intercommunal.

Dans avec l'orchestre « MusiMusique »
Cantine toute la soirée

Avec la participation de :
La Société de Développement de Prêles
La Bourgeoisie de Prêles
Un ensemble des fanfares du Plateau de Diesse

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 26 JUIN 2013

Conformément aux dispositions réglementaires, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2013 sera déposé publiquement du 8 juillet au 30 août 2013 à l'administration municipale, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du guichet. Il sera également disponible sur le site internet www.preles.ch. Des extraits du procès-verbal seront publiés dans une prochaine feuille officielle.

L'administration municipale

FERMETURE À LA CIRCULATION DU CHEMIN DU STAND

En raison des conditions météorologiques désastreuses de ce printemps, le chemin du Stand sera interdit à la circulation pendant quelque temps afin de préserver la réfection profonde que nous avons récemment réalisée sur ce tronçon. En effet, le terrain, copieusement arrosé et donc imbibé d'eau, est actuellement trop meuble pour pouvoir supporter sans dommage le passage de véhicules motorisés, vélos ou motos et même chevaux. Il convient à présent de laisser l'été faire son œuvre, afin de « durcir » le chemin qui sera rouvert dès que possible.

Nous remercions la population de sa compréhension et la remercions d'avance de bien vouloir respecter la signalisation en place.

L'administration municipale

INFORMATION - Changement de date Course annuelle 2013 "Fil d'Argent" du Groupe des Aînés de Prêles

Vendredi 20 septembre 2013

Nous vous informons que la course annuelle n'aura pas lieu à la date initialement prévue du jeudi 19 septembre 2013. Pour des questions d'organisation, elle a dû être décalée d'un jour, soit **au vendredi 20 septembre 2013.**

Nous vous remercions de prendre note de ce changement.

Après les vacances estivales, nous vous informons plus en détail sur cette sortie.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

BOURGEOISIE DE PRÊLES

La Commune Bourgeoise de Prêles communie à toute la population les dates des manifestations suivantes au camping de Prêles.

.....
journée spéciale
« MARCHÉ ARTISANAL ET DU TERROIR »
Le samedi 13 juillet 2013 de 10h à 16h

ainsi qu'une soirée spéciale
« SOIRÉE HOLLANDAISE »
De 18h à 23h DJ-repas d'ici ou d'ailleurs

.....
journée spéciale
« FÊTE DES ENFANTS AVEC LE CLOWN VIJOLI »
Le samedi 20 juillet 2013 de 10h à 18h

Atelier crêpes à midi
Ainsi qu'une soirée spéciale
« FÊTE FOLKLORIQUE SUISSE »
De 18h à 23h Japy mélodies-barbecue

.....
soirée spéciale « estivale »
Le samedi 27 juillet 2013 de 18h à 23h
L'ORIENT ET SES MILLE ET UNE NUITS
Musique-danse-couscous

Ainsi qu'une journée spéciale
« LA FÊTE DE L'EAU »
Le dimanche 28 juillet 2013 de 11h à 16h
Initiation à la plongée avec Mauro Zürcher
Barbecue

.....
soirée spéciale
« AUDITION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE »
Le mardi 31 juillet 2013 de 18h à 23h

Nicole Thomet
FÊTE NATIONALE
Fred et ses claviers – raclette et barbecue

.....
journée spéciale
« RENCONTRE MUSICALE »
Le samedi 3 août 2013 de 18h à 23h
Musique-danse-barbecue

.....
Entrée libre • Venez nombreux





Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- Mairie
- 6 membres du Conseil communal
- Présidence et Vice-présidence des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et à la Présidence et Vice-présidence des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats / candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39^{ème} jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00). Ils ou elles seront biffées

sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, **trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013.** Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

Nouvelles de l'administration

Mise à jour de la liste des traditions vivantes dans le canton de Berne

Le canton de Berne a complété la liste des traditions vivantes. Répondant à l'appel du canton, les sociétés, groupes et associations qui entretiennent des traditions vivantes ont déposé, fin 2012, 50 demandes d'inscription sur la liste. Un groupe d'experts indépendants a évalué les demandes et en a retenu un certain nombre. Ainsi, 35 traditions vivantes sont venues s'ajouter aux 75 déjà répertoriées. Parmi celles-ci, on compte par exemple l'Achetringele (cloches sonnées à la fin de l'année), à Langnau, les marques de propriété à Habkern, le « Matteänglisch » (le dialecte secret du quartier de la Matte, en vieille ville de Berne), le marché de Lan-

gnau et la transformation du fer à la Taillanderie à martinet de Corcelles. Les descriptions des traditions émanent des associations, groupes et sociétés, qui ont parfois ajouté du matériel iconographique, sonore ou filmé. Un moteur de recherche permet de fouiller dans la liste à l'aide de différents critères. Toutes les entrées sont en français et en allemand. La liste des traditions vivantes ne constitue pas un inventaire systématique et n'a pas la prétention d'être exhaustive.

TaxMe online aussi pour les personnes morales

Depuis le 1^{er} juillet 2013, toutes les personnes morales (sociétés de capitaux, coopératives, associations, fondations et autres personnes morales) peuvent désormais établir leur déclaration d'impôt avec TaxMe online. Berne est ainsi le premier canton suisse à proposer sur Le.lien.s'ouvre.dans.une.nouvelle.fenetrewww.taxme.ch une solution Internet pour l'établissement de la déclaration d'impôt aussi bien aux personnes morales qu'aux personnes physiques.

COURSE DE LA SOLIDARITÉ Vendredi 16 août dès 17h00 Halle polyvalente de Prêles

Après le beau succès de l'année dernière, nous vous attendons nombreux pour la troisième édition. Le bénéfice de la manifestation sera destiné à la formation de jeunes défavorisés aux Philippines courses, nordic-walking, estafette, sur un magnifique parcours, restauration, douche, baby-sitting, tirages au sort de beaux prix.

Merci de votre Solidarité !

Informations :

www.ref-diesse.ch ou 032 315 27 37

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

JUILLET

Samedis 13, 27**Lundis 15, 22, 27, 29****de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale de Nods sera fermée cette année

du 15 juillet au 2 août 2013

Nous vous rappelons que pour vos **pièces d'identité** vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux de Bienne ou Courtelary. Ces centres reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch.

Les demandeurs d'emploi s'inscrivent désormais directement dans l'un des 14 offices régionaux de placement (ORP). Les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire le plus rapidement possible après la résiliation de leur contrat se rendre personnellement à l'ORP. Les ORP sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 (le vendredi jusqu'à 16 h 30). Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Les personnes qui souhaiteraient prendre connaissance d'un dossier de permis de construire mis à l'enquête publique prendront rendez-vous au N° 032 751 29 06.

En cas d'urgence **et d'urgence seulement**, vous pouvez appeler le N° 032 751 29 06.

Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

23 et 24 août 2013

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

FÊTE NATIONALE À NODS JEUDI 1^{er} AOÛT

Tous au stand de tir pour une rencontre conviviale. Le traditionnel rendez-vous de la Fête nationale à Nods se déroulera comme d'habitude, en soirée du jeudi 1^{er} août. Une fois de plus, la Société de développement et la société de tir unissent leurs efforts afin de mettre sur pied cette tradition locale sur les hauts du Village de Nods.

La population et les visiteurs de la région sont invités dès 18 h au Stand de tir où l'apéritif sera offert. Les cloches sonneront le rendez-vous officiel dès 20 h.

Animation traditionnelle suivie dès 20 h 30 de la partie officielle où le message de circonstance sera porté par Monsieur Emile Gauchat, Maire.

Le traditionnel et magnifique feu d'artifice qui fait la réputation de ce rendez-vous à Nods, sera tiré dès 22 h 15. Là, tous les moyens sont réunis afin d'offrir un spectacle grandiose aux visiteurs. La soirée pourra continuer dans l'ambiance nocturne de la cantine du stand de tir.

Une autre tradition, c'est la mise en valeur des plats traditionnels de produits locaux qui seront servis durant la soirée. Alors qu'on se le dise et que la fête soit belle et qu'elle complète un moment privilégié et sympathique entre la population résidentielle, les nouveaux habitants de Nods et les visiteurs d'un soir.

Brunch à la Ferme Robert et Sylvia Sahli :

La famille de Robert Sahli aux Combes de Nods organise un brunch à la ferme, le jeudi 1^{er} août de 9 h à 13 h. Les inscriptions sont enregistrées au numéro

de tél. 032 751 12 37. Accès : signalisation dès la route cantonale Nods-Lignièrès. Possible par les transports publics : arrêt du Car postal à Nods « La Ruine » à 5 minutes de la ferme.

Société de développement de Nods
Société de tir de Nods
Willy Sunier

Avis de construction

Requérant: Jacques Monié, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Auteur du projet: Jacques Monié, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Projet: Construction d'une véranda sur un sous-sol en béton du côté Nord du bâtiment; façades Nord et Ouest en verre; mur anti-feu en façade Est sur RF 39 du ban de Nods, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Zone: Village ancien

Dérogation: Aucune

Dimensions: suivant plans et profils

Protection des eaux: S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

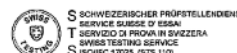
Nods, le 05.07.2013 / Evc - FOD 05.07.2013

Administration communale

ANALISE DE L'EAU

Feuille de résultats, annexe au rapport d'analyse

Contrôle F2079, Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED), 2520 La Neuveville



Description de l'échantillon

Numéro de l'échantillon	34787
Date de prélèvement	04.06.2013
Heure du prélèvement	08h18
Date d'arrivée	04.06.2013
Commune	Nods
Nom du réseau	S E D, puits du Marais
No du lieu de prélèvement	03202
Désignation	Station de pompage Marais, après UV
Traitement de l'eau	désinfectée
Utilisation	utilisée comme eau potable
Température de l'eau	8,6 °C

Résultats physiques et chimiques

Critères d'analyse	Résultat	Unité	Exigence / valeur directrice
Aspect	en règle		en règle
Turbidité (90 degrés)	0,23	UT/F	T: 1.0 D: 0.2 (après filtration)
Dureté totale	3,31	mmol/l	D: 1 à 5
Degré de dureté	33,1	*f	D: 10 à 50
Calcium	123,5	mg/l	D: jusqu'à 200
Magnésium	5,7	mg/l	D: jusqu'à 50
Chlorure	3	mg/l	D: jusqu'à 80
Nitrate	26	mg/l	T: 40
Sulfate	7	mg/l	D: jusqu'à 200
Nitrite	non décelable	mg/l	T: 0.1 (LD: 0.02)
Ammonium	non décelable	mg/l	T: 0.1 (LD: 0.02)

Légende: T = Valeur de tolérance selon l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (OSEC)
G = Valeur limite OSEC
D = Valeur directrice du Manuel suisse des denrées alimentaires, LD = Limite de détection

Appréciation

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

District de La Neuveville

AUTORITÉS CANTONALES

Hôtellerie et restauration
Heure de fermeture
le 31 juillet et le 1^{er} août 2013

Conformément à la décision des préfets des arrondissements administratifs de Biel/Bienne, du Seeland et du Jura bernois, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du **31 juillet au 1^{er} août 2013**, fermer au plus tard à 3 h 30 (prolongation d'horaire régionale selon l'art. 13 al. 2 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Conformément à la décision de la Direction de l'économie publique du canton de Berne, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du **1^{er} au 2 août 2013**, fermer au plus tard à 3 h 30 (prolongation d'horaire cantonale selon l'art 13 al. 1 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Une autorisation supplémentaire de dépassement d'horaire n'est pas nécessaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne. De plus, lors de tirs de feux d'artifices etc., il est recommandé de tenir compte de l'environnement ainsi que des conditions atmosphériques.

Les préfets :
G. Burri, J.-Ph. Marti et W. Könitzer

Nouvelles de l'administration

Initiative « Pour en finir avec le renchérissement légal des coûts du logement pour locataires et propriétaires »

La commission consultative du Grand Conseil bernois maintient son contre-projet à l'initiative demandant la suppression de l'impôt sur les mutations. Une proposition de compromis visant à minimiser la perte de recettes fiscales a été rejetée à une majorité assez courte.

En août 2010, un comité avait déposé l'initiative « Pour en finir avec le renchérissement légal des coûts du logement pour locataires et propriétaires », qui vise à supprimer l'impôt sur les mutations. Le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil de soumettre l'initiative au vote populaire en recommandant son rejet. L'impôt sur les mutations a rapporté au canton de Berne 115 à 120 millions de francs par an en moyenne ces dernières années. Selon le Conseil-exécutif, une perte de recettes fiscales de cette ampleur ne serait pas supportable pour le canton dans la situation financière difficile qui est la sienne.

A l'instar du Conseil-exécutif, la commission consultative du parlement bernois, présidée par le député Jürg Iseli, rejette l'initiative à une forte majorité. Cependant, elle est résolument favorable à un contre-projet. Le contre-projet prévoit que l'acquisition d'une propriété foncière pour y loger est exonérée de l'impôt sur les mutations à hauteur d'une contre-valeur de 800 000 francs.



Canton de Berne

RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet des présents arrêtés de dépenses adoptés par le Grand Conseil pendant la session de juin 2013 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire : 3 juillet 2013

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) 4 octobre 2013

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat 4 novembre 2013

0333-2012

Berne/Haute école pédagogique (HEP Berne). Réfection et réaffectation du bâtiment sis Fabrikstrasse 4b en tant que maison de la musique. Crédit de réalisation et d'engagement pluriannuel

0038-2013

Subventions d'investissement en faveur des transports publics. Crédit-cadre 2014-2017

0512-2013

Encouragement des fusions de communes, subventions cantonales ; crédit-cadre 2014 à 2017

0078-2013

Groupe de produits Enseignement supérieur ; octroi d'une subvention à l'Université au titre de la gestion du Jardin botanique pour les années 2014 à 2017 ; crédit d'engagement pluriannuel

1597-2012

Crédit d'investissement à la Berner Bildungszentrum Pflege AG (BZ Pflege AG) ; crédit d'engagement pluriannuel 2011 – 2026 (crédit d'objet)

1598-2012

Crédit d'investissement à la Stiftung für medizinische Bildung (fondation medi) ; crédit d'engagement

pluriannuel 2006 – 2029 (crédit d'objet)

1552-2012

Fondation BFB – Bildung Formation Biel-Bienne ; engagement conditionnel (autorisation a posteriori)

Le texte des arrêtés de dépenses est publié sur Internet, à l'adresse www.be.ch/referendums. Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat, Postgasse 68, 3000 Berne 8.

RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE LÉGISLATIVE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet des présentes lois adoptées par le Grand Conseil pendant la session de juin 2013 (article 62, alinéa 1, lettre a de la Constitution cantonale).

Les citoyens et citoyennes peuvent proposer un projet populaire (article 63, alinéa 3 de la Constitution cantonale, articles 59a ss de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire : 3 juillet 2013

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) 4 octobre 2013

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat 4 novembre 2013

- Loi sur le Grand Conseil (LGC)
- Loi sur la police cantonale (LPC) (Modification)
- Loi sur les soins hospitaliers (LSH)
- Projet alternatif concernant la loi sur les soins hospitaliers

Le texte de ces lois et arrêtés du Grand Conseil est publié sur Internet, à l'adresse : www.be.ch/referendums.

Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat ou auprès de l'administration communale.

Nouvelles de l'administration

Soutien à l'édition 2014 de l'Exposition suisse de sculpture

Le gouvernement bernois a approuvé une subvention de 360 000 francs prélevée sur le Fonds pour l'encouragement des activités culturelles pour soutenir l'organisation de l'Exposition suisse de sculpture (ESS) qui se déroulera en 2014 à Bienne. Une trentaine d'artistes suisses et étrangers interviendront dans l'espace urbain biennois entre juillet et novembre 2014. L'ESS, qui fêtera ses 60 ans l'an prochain, opérera un retour aux sources de la sculpture en s'attachant à la représentation du corps humain. Elle compte parmi les manifestations culturelles non annuelles les plus importantes ayant lieu sur sol bernois et jouissant d'un rayonnement international. Pour cette édition, elle a fait appel à

deux commissaires d'exposition de renom international, Gianni Jetzer, de New-York, et Chris Sharp, de Mexico.

Subvention pour le Bibliobus de l'Université populaire jurassienne

Le Conseil-exécutif bernois a approuvé une subvention annuelle de 114 800 francs prélevée sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles pour garantir les prestations fournies par le Bibliobus de l'Université populaire jurassienne (UP). Le canton de Berne participe depuis 1975 au financement du Bibliobus. 60% du déficit est pris en charge par les cantons de Berne et du Jura en fonction des heures de stationnement dans chaque canton, les 40% restants étant pris en charge par les communes selon les mêmes critères. Le Bibliobus est présent dans 24 communes du Jura bernois. Les frais d'exploitation annuels avoisinent 963 000 francs en 2013.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville**Dimanche 14 juillet**

9h45 Sonneries cloches

10h, Culte avec Sainte Cène,

Officiant : Philippe Maire

Lectures : Ecclésiaste 1.1-11

Cantiques : 64-38, 42-06, 31-23, 34-03, 62-61, 47-16

Dimanche 21 juillet

10h, Culte

John Ebbutt, pasteur

Dimanche 28 juillet

10h, culte avec Sainte Cène

John Ebbutt, pasteur

Dimanche 4 août

10h, culte

Philippe Maire, pasteur

Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

pas de culte le jeudi 1^{er} août.

La Blanche église est ouverte de 10h à 17h

Une visite durant l'été, un passage à domicile ? A votre service au 078/ 648 57 23, pasteur John Ebbutt. « Jésus dit : venez à l'écart et reposez-vous un peu », Mc 6, 31. Que l'été soit pour vous reposant, stimulant et ressourçant ! Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee**11. bis 17. Juli 2013**

So, 14. Juli, 10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Abschiedsgottesdienst von Beat Allemann. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Sascha Anric (Akkordeon), Rolf-Dieter Gangl (Viola), Pfrn. Brigitte Affolter, Pfr. Beat Allemann. Taufe von Kjetil Zumstein, Klein-Twann, und Jeanine Bourquin, Ligerz. Anschliessend sind alle herzlich zum Apéro eingeladen.

Amtswochen

5. bis 21. Juli: Pfr. Beat Allemann (032 315 11 39)

18. bis 24. Juli 2013

So, 21. Juli, 10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Pfr. Beat Allemann.

Amtswochen

5. bis 21. Juli: Pfr. Beat Allemann (032 315 11 39)

22. Juli bis 11. August: Pfrn. Brigitte Affolter

(078 623 34 35).

25. bis 31. Juli 2013

So, 28. Juli, 10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Karin Schneider (Orgel), Pfrn. Brigitte Affolter.

Amtswochen

22. Juli bis 11. August: Pfrn. Brigitte Affolter

(078 623 34 35)

1. bis 7. August 2013

So, 4. Aug., 10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Pfrn. Brigitte Affolter.

Amtswochen

22. Juli bis 11. August: Pfrn. Brigitte Affolter

(078 623 34 35)

Paroisse catholique de La Neuveville**Dimanche 14 juillet 2013**

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 16 juillet

10h30 Messe à Mon Repos

Dimanche 21 juillet 2013

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 23 juillet

10h30 Messe à Mon Repos

Dimanche 28 juillet 2013

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 30 juillet

10h30 Messe à Mon Repos

Dimanche 4 août 2013

10h Messe à l'église paroissiale

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville**Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles****Dimanche 14 juillet**

Culte 10h00 Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

Dimanche 21 juillet

Culte 10h00 Nods, pasteur desservant M Joël Pinto

Dimanche 28 juillet

Culte 10h00 Diesse, pasteur remplaçant M. Michelot

Yogogombaye**Dimanche 4 août**

Culte 10h00 Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

A retenir

Course de la Solidarité: vendredi 16 août halle de sport de Prêles, course et marche en faveur d'un projet de jeunes défavorisés aux Philippines

Fête villageoise: Célébration œcuménique dimanche 25 août à 10h30 au manège de Diesse, thème du cinéma

Visiter notre site internet

www.lac-en-ciel.ch photos confirmation, rallye caté, culte des familles, Course de la Solidarité... tableau des cultes, activités de la paroisse, prédications...

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com**Paroisse de Nods****Dimanche 14 juillet**

Nods, pas de culte. Diesse à 10h.

Transport à 9h40 vers l'Eglise

Dimanche 21 juillet

Culte à 10h. Officiant : M. Joël Pinto

Dimanche 4 août

Culte à 10h. Officiant : Mme Ellen Pagnamenta

Pour les urgencesdu 1^{er} juillet au 24 juillet, M Joël Pinto078 717 59 94 - joel_pinto@bluewin.ch

du 25 juillet au 28 juillet, M Maurice Devaux

079 363 45 77 - maurice.devaux@bluewin.ch

du 29 juillet au 11 août, Mme Ellen Pagnamenta

078 746 57 17 - ellen.pagnamenta@ne.ch**Contacts**

Présidente de paroisse: Mme Mireille Sausser.

Téléphone. 032 751 40 83

E-Mail : sauser.mireille@bluewin.ch

Paroisse : téléphone 032 751 70 82

Natel : 079 904 16 84.

Eglise adventiste de La Neuveville**13 juillet au 3 août**

Services à Neuchâtel

Eglise de l'Abri, La Neuveville**Dimanche 14 juillet**

Pas de culte

Dimanche 21 juillet

10h00 Culte avec Romélie Jacot

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère infantine à 2ème année scolaire

- Garderie

Dimanche 28 juillet

10h00 Culte avec Bernard Frei

- Garderie

Dimanche 4 août

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Garderie

Tous les mardis

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)**DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch**SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE**

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.chSite internet: www.cathberne.ch/laneuveville**COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)**

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville,

Flurim (anc. Schuppli) - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel:

laneuveville@jurabernois.ch**FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON**

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron. **Exposition temporaire : les tableaux de****Maryl Marie du figuratif à l'abstrait au rythme des couleurs.**

Du 8 juin au 4 août 2013 (visite de groupe dès 10 per-

sonnes sur rdv). Vernissage le 7 juin à 18h30

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 7 avril au

27 octobre 2013.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Renseignement : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

MédecinNuméro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).**Dentiste**

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau,

Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire

d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)Tél. 117 **Police**Tél. 118 **Feu**Tél. 144 **Ambulances**